



Samedi 10 décembre, à Caen

Des citoyens font le siège d'une agence de la BNP pour lutter contre l'évasion fiscale

Un ancien ministre du Budget condamné à trois ans de prison ferme et cinq ans d'inéligibilité pour fraude fiscale et blanchiment. L'actualité récente montre que se soustraire volontairement à l'impôt est répréhensible moralement et pénalement.

La fraude fiscale est illégale et prive l'Etat français de 60 milliards d'€ par an. Mais s'ajoute aussi l'évasion fiscale, orchestrée par de très riches particuliers et surtout par des entreprises multinationales qui gagnent de l'argent en France mais se servent des paradis fiscaux pour éviter de payer leurs impôts ici. Cette pratique à la limite de la légalité est également évaluée à **60 milliards d'€ de recettes fiscales manquantes** pour notre pays.

Autant d'argent perdu qui aurait pu servir à financer l'éducation, la santé, les hôpitaux, la justice ainsi que la transition sociale et écologique qui réclame des moyens financiers pour développer des alternatives et réorienter l'économie ;

Autant d'argent perdu alors que le déficit public français s'élève à 77 milliards d'€ et que, pour exemple, le budget de l'Education nationale est de 65 milliards d'€ ;

Autant d'argent perdu alors que les politiques d'austérité accroissent les inégalités et affaiblissent les services publics, dont ceux censés lutter contre l'évasion fiscale ;

Autant d'argent perdu qui coûtent 136 € par mois d'impôts et de taxes supplémentaires au contribuable français...

Apporter sa chaise pour faire le siège de la BNP, c'est agir pacifiquement et symboliquement en dénonçant la banque française qui détient le plus grand nombre (171) de filiales dans les paradis fiscaux. C'est aussi manifester notre solidarité à Jon Palais, membre de l'association basque altermondialiste Bizi, contre qui la BNP a porté plainte pour « vol en réunion » suite à une réquisition de chaises dans une de ses agences parisiennes. Il sera jugé le 9 janvier au tribunal de Dax et ce sera l'occasion de faire le procès de l'évasion fiscale.

Ce ne sont pas les lanceurs d'alerte qu'il faut juger

mais « l'évasion fiscale en bande organisée » !